

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.025

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES LOCAUX
DU GOLF DE LA COTE DE BEAUTE : AVENANTS N° 1

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 25.06.98, la Ville de Royan décidait de lancer une consultation d'entreprises par voie d'Appel d'Offres ouvert portant sur la réhabilitation des locaux du Golf de la Côte de Beauté.

Le Dossier de Consultation d'Entreprises approuvé par le Conseil Municipal ne concernait pas les travaux d'équipement de la cuisine du restaurant, l'aménagement de celle-ci ayant été confié aux Services Techniques.

Or la mise au point du projet cuisine avec les Services Vétérinaires a rendu nécessaire le rajout de prestations pour les lots attribués dans le cadre de l'Appel d'Offres de travaux à savoir:

- lot n° 1 V.R.D.: exécution d'une tranchée pour renforcement de l'alimentation électrique
- lot n° 2 Gros-oeuvre : renforcement du plancher béton armé (modification de la configuration de la cuisine)
- lot n° 8 Menuiseries intérieures : modification de portes
- lot n° 11 Electricité : alimentation électrique et TGBT plus puissant
- lot n° 12 Plomberie, VMC, Chauffage : points de distribution et d'évacuation des réseaux plus nombreux

Les projets d'Avenants font apparaître les plus values résiduelles suivantes :

- lot n° 1 V.R.D. Ent. SET : + 34.000,00 F HT soit + 12 %
ce qui porte le montant initial du marché de 290.874,00 F HT
à 324.874,00 F HT
- lot n° 2 G.O. Ent. PITEL: + 8.393,67 F HT soit + 1,2 %
ce qui porte le montant initial du marché de 681.917,05 F HT
à 690.310,72 F HT
- lot n° 8 MENU.INT. Ent. MCM : +3.327,67 F HT soit + 1,03 %
ce qui porte le montant initial du marché de 323.430,54 F HT
à 326.758,21 F HT
- lot n° 11 ELECT. Ent. MANDIN PALISSIER: + 39.931,80 F HT soit + 16 %
ce qui porte le montant initial du marché de 249.005,27 F HT
à 288.937,07 F HT

- lot n° 12 PLO.CHAUF. Ent. DELAGE : + 35.989,00 F HT soit + 6 %
ce qui porte le montant initial du marché de 601.514,00 F HT
à 637.503,00 F HT

Les projets d'Avenants ont été approuvés par les Commissions de travaux et d'Appel d'Offres en dates du 24 février 2000 et 03 mars 2000.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter les projets d'avenants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Oui l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu les Marchés de Travaux concernant l'aménagement et la Réhabilitation des locaux du Golf de la Côte de Beauté
- Vu les projets d'Avenants pour les lots n°s :1-2-8-11-12
- Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les projets d'avenants concernant l'exécution des travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation des locaux du Golf de la Côte de Beauté.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation des avenants à intervenir avec :

- lot n° 1 V.R.D. Ent. SET : +34.000,00 F HT soit + 12 %
ce qui porte le montant initial du marché de 290.874,00 F HT
à 324.874,00 F HT
- lot n° 2 G.O. Ent. PITEL : + 8.393,67 F HT soit + 1,2 %
ce qui porte le montant initial du marché de 681.917,05 F HT

à 690.310,72 F HT

lot n° 8 MENU.INT. Ent. MCM : +3.327,67 F HT soit + 1,03 %
ce qui porte le montant initial du marché de 323.430,54 F HT
à 326.758,21 F HT

- lot n° 11 ELECT. Ent. MANDIN PALISSIER: + 39.931,80 F HT soit + 16 %
ce qui porte le montant initial du marché de 249.005,27 F HT
à 288.937,07 F HT

- lot n° 12 PLO.CHAUF. Ent. DELAGE : + 35.989,00 F HT soit + 6 %
ce qui porte le montant initial du marché de 601.514,00 F HT
à 637.503,00 F HT

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS